

COMMISSION DES INFRACTIONS AUX REGLES DE JEU (CIRJ)

Décisions CIRJ du 6 octobre 2017 :

NOM	PRENOM	CLUB	DIV.	MATCH	DATE	INFRACTION	DECISION CIRJ
BOUVIER	Jordan	Chambéry	D3	Chambéry - Anancy	01/10/17	Dureté	Méconduite pour le match
CHAUSSERIE LAPREE	Aurélien	Strasbourg	D2	Strasbourg - Meudon	30/09/17	Charge contre la tête	Méconduite pour le match
CHEVALIER	Mickaël	Anancy	D1	Anancy - Anglet	30/09/17	Comportement antisportif	4 matchs dont 2 avec sursis
COTE	Jean Philippe	Grenoble	SLM	Grenoble - Bordeaux	01/10/17	Coup de tête	3 matchs dont 1 avec sursis
HORDELALAY	Pierre Charles	Grenoble	SLM	Nice - Grenoble	29/09/17	Piquage	4 matchs dont 2 avec sursis
LANU	Thomas	Chalons en Champagne	D2	Evry Viry – Chalons en Champagne	30/09/17	Crosse haute	Méconduite pour le match
LEGAULT	Maxime	Grenoble	SLM	Nice - Grenoble	29/09/17	Charge contre la tête	Méconduite pour le match
RACHEX	Dorian	Anancy	D3	Chambéry - Anancy	01/10/17	Incorrections envers les officiels	2 matchs dont 1 avec sursis
RAVE	Johan	Anancy	D3	Chambéry - Anancy	01/10/17	Dureté	Méconduite pour le match
UNDERSHUTE	Kévin	Caen	D1	Caen - La Roche/Yon	30/09/17	Comportement antisportif	6 matchs dont 3 avec sursis

L'infraction indiquée correspond à la codification IIHF ; la décision prend en compte la nature de la pénalité (MPM ou PMM) et les circonstances de l'infraction.